

CLAN CALICE

Leesexemplaar

CLAN CALICE

OU COMMENT LA JUSTICE S'EST AGENOUILÉE
DEVANT L'ÉGLISE DANS L'OPÉRATION CALICE
ET LE PROCÈS DE L'EUTHANASIE

WALTER
VAN STEENBRUGGE

P E L C K M A N S

TABLE DES MATIÈRES

Il y a quelque chose de pourri dans l'état du Vatican	7
PARTIE 1. OPUS DEI	15
1 Les deux géants	17
2 La concertation de Merelbeke	31
3 Les enregistrements de Godfried Danneels	37
4 Le début de l'Opération Calice	53
5 Opération dissimulation: la première attaque contre l'enquête	65
6 Le coup de grâce (premier acte)	81
7 Le coup de grâce (deuxième acte)	91
8 L'assignation du pape	99
9 Gare Terminus Strasbourg	115
10 Au-delà de la honte	121
PARTIE 2. LA MORT APPARTIENT À DIEU	143
1 Le premier doute	145
2 Chronologie de sept années d'enquête	151
3 Le revirement	163
4 La préparation du procès d'assises	169
5 Le procès le plus inutile de tous les temps	207
6 Le pouvoir non contrôlé	239
7 Le Vatican attaque	245
8 Le ministère public attaque	253
9 Prolongations et temps additionnel	271
10 Quatre leçons	287
Remerciements	291

Pour An

Leesexemplaar

IL Y A QUELQUE CHOSE DE POURRI DANS L'ÉTAT DU VATICAN

En 2007, après environ vingt ans de carrière au barreau, j'ai écrit mon premier livre, *L'affaire justice. Réflexions d'un avocat pénaliste*, parce qu'alors je trouvais que l'approche du droit pénal n'avait pas suivi la modernisation de la société.

Contrairement à beaucoup d'autres disciplines – je pense à la psychiatrie, à la psychologie, à la neurobiologie, en bref à beaucoup de sciences du comportement- peu de choses bougeaient dans le domaine de la justice, et bien sûr je ne parlais pas seulement du démarrage tardif de la numérisation. Trop souvent, la justice pénale me semblait être une loterie, les différences dans les sentences des juges étaient trop grandes. Pour des affaires comparables, on tombait un jour sur un verdict brillant bien fondé et plein de sens pour la société, et le lendemain sur un verdict peu acceptable, pas à la mesure de l'homme.

Je critiquais aussi dans ce livre le trop grand pouvoir accordé aux procès-verbaux de la police, un pouvoir qui en plus n'était pas suffisamment contrôlé. Le barreau n'émettait contre celui-ci qu'une faible protestation, et se heurtait parfois trop fort à lui. La politique de la carotte et du bâton en quelque sorte, mais avec trop peu d'indignation de la part de ceux qui sont quand même censés assister et protéger les plaignants.

Je ne supportais pas ce laxisme, surtout parce que l'absence de protestation donnait carte blanche à ceux qui trouvaient normal que la justice ait un rythme et une ligne propres à elle, malgré des audits, du feed-back sur sa responsabilité ou d'autres analyses critiques.

Seize ans plus tard, les points sensibles que j'ai décrits dans *L'affaire justice* sont toujours visiblement présents. Entre-temps, la complexité des réglementations s'est encore aggravée et la confiance du citoyen dans la justice s'est encore plus réduite.

À côté des nombreuses lacunes dans l'organisation, s'est développé un discours répressif de plus en plus marqué qui ne semble pas s'émouvoir de l'échec de l'emprisonnement généralisé dans des conditions inhumaines tant pour les internés que pour les détenus.

Si l'on sait que 70 % des détenus récidivent, on ne peut qu'en conclure qu'il y a des failles fondamentales. Celui qui sort de prison n'est pas devenu pour autant un meilleur individu. Cela devrait pourtant être le but recherché.

Les hommes politiques ne sont pas prêts à remédier à ce problème, car l'opinion publique réclame des peines lourdes et sévères. Toujours plus lourdes, toujours plus sévères. Les députés n'ont pas le courage d'aller à l'encontre des plus fortes voix du peuple et de ses dirigeants et de déclarer clairement que fermer la porte de la cellule et en jeter la clé n'est pas la solution. Le populisme s'oppose au fond et à la forme. Il y a toujours une échéance électorale à l'horizon – avec l'angoisse de perdre – et cela entrave l'élaboration d'une vision à long terme.

Mais ce n'est pas tout. Outre les failles d'organisation persistantes et le système répressif défaillant, s'est révélée une autre force qui menace et qui ébranle les droits fondamentaux à la justice de chaque citoyen : l'usage d'influence. À mon grand désarroi, il m'a été donné l'occasion d'expérimenter à mes dépens comment l'Église a pu démembrer la Justice en toute impunité.

Dans ce livre, je décris l'influence sombre et malveillante de l'Église catholique dans deux domaines : les abus sexuels dans les sphères spirituelles et les tentatives d'empêcher l'application correcte de la loi sur l'euthanasie. Le fait qu'il y ait eu des machinations éhontées contre des victimes d'abus sexuel ou des personnes qui veulent mourir dans la dignité rend tout cela très choquant. À cela s'ajoutent encore des intrigues de personnes qui font constamment référence à leur autorité morale à l'aide d'un discours prononcé en chaire depuis des siècles en pointant les fidèles du doigt.

Tout ce que j'écris dans ce livre est étayé et soutenu par des pièces à conviction et des preuves. Il ne s'agit donc pas d'une fiction mais malheureusement d'une pure réalité. La dure réalité.

Je suis avocat, pas journaliste. Chaque mot compte et surtout quand les droits de l'homme sont gravement atteints. Considérez-le comme un reportage volumineux. Un « long read » comme on dit dans le jargon. La chronologie de l'ouvrage est très importante pour découvrir les rebondissements de l'intrigue.

« Il y a quelque chose de pourri dans le royaume du Danemark », déclare Marcellus au début de *Hamlet*, la pièce emblé-

matique de William Shakespeare, écrite en 1600. Cette citation est devenue plus tard une expression consacrée pour dénoncer des abus. J'ai envie de dire aujourd'hui : « Il y a quelque chose de pourri dans l'État du Vatican ». De hauts représentants de l'Église, qui se considèrent comme des messagers de Dieu sur terre, ont tout fait pour tenir bien à l'écart des projecteurs cette perversité qui s'est passée dans leur propre sphère. Et ce, au détriment des droits fondamentaux des victimes et, par extension, de tout citoyen en quête de justice. D'où le titre de ce livre : *Clan Calice*. Une opération dirigée par le cœur de l'institution, tolérée ou approuvée jusque dans les plus hautes sphères, une stratégie délibérée et exécutée dans les moindres détails. Une « opération », en un mot.

Il y a quatorze ans, en 2010, les devoirs d'enquête de ce qu'on appellera plus tard l'« Opération Calice » ont été largement étalés dans la presse. Le nom de Roger Vangheluwe, alors évêque du diocèse de Bruges, vous dit sans doute encore quelque chose. L'homme avait abusé sexuellement de deux de ses neveux. On lui a retiré sa paroisse, certes, mais pas sa liberté ; ses neveux, par contre, ont été contraints -et le sont encore toujours- à vivre avec ce souvenir permanent des faits que Vangheluwe lui-même a qualifié de « petite relation », mais qui resteront à jamais une cicatrice pour ses victimes. Comme si, selon lui, ruiner la vie de deux jeunes garçons n'était rien. L'ancien archevêque Godfried Danneels, aujourd'hui décédé, a tout fait pour persuader l'une des victimes de ne pas rendre son histoire publique. L'abus devait rester caché. Ses tentatives scandaleuses d'enterrer l'affaire ont été enregistrées sur bande, vous pourrez en lire les transcriptions ci-dessous. Un document à faire frémir.

Cela fut néanmoins le départ d'un voyage difficile à la recherche de la justice et de la vérité. Alors que l'Église refusait catégoriquement d'apporter son aide, ne reculait devant rien et ne ménageait personne pour garder les abus sous silence, le système judiciaire a pourtant décidé que la porte devait rester fermée à double tour aux nombreuses victimes.

Ironiquement, juste avant la démarche de Godfried Danneels, la demande d'euthanasie de Tine Nys avait été acceptée. Quelques mois plus tard, une sœur de la défunte a porté plainte pour non-respect de la loi sur l'euthanasie. Pendant des années, plusieurs autorités judiciaires ont estimé que l'affaire ne méritait pas de faire l'objet d'un procès. Pourtant, il y a trois ans, au début de l'année 2020, l'affaire a été portée devant les tribunaux. Trois médecins ont été traduits en assises, un lieu où ne sont normalement jugés que les plus grands criminels. Le fait qu'on en soit arrivé là, et que ce dossier d'à peine 14 procès-verbaux ait pu néanmoins aboutir à un procès fortement médiatisé, a sans doute beaucoup à voir avec l'intervention du supérieur général de la congrégation papale des Frères de la Charité, un résident du Vatican. Ce dernier, René Stockman, avait exhorté sa propre confrérie à être particulièrement rigide dans le traitement des demandes d'euthanasie pour souffrance psychique, et c'est à ce moment-là que le parquet de Gand a estimé qu'il fallait intenter un procès d'assises contre trois médecins. C'est ce qui s'est passé, contre toute logique juridique et sociétale. Le fait que l'affaire se soit terminée en énorme queue de poisson -les trois médecins ont été acquittés à juste titre- n'est que secondaire. L'essentiel est que les médecins flamands aient été avertis que les pratiques d'euthanasie pouvaient entraîner d'imposantes poursuites judiciaires, qu'ils pouvaient être mis au pilori et que leur réputa-

tion en tant que médecin serait ruinée. Car c'est bien de cela qu'il s'agissait en fin de compte dans le procès Nys : de l'intimidation.

On pourrait considérer les interventions de Godfried Danneels et de René Stockman comme un « deus ex machina ». Traduit littéralement : « Dieu sorti de la machine », emprunté aux théâtres grec et romain, où ce terme désignait un rebondissement inattendu à la fin de la pièce. Dans les deux affaires judiciaires que j'expliquerai en détail plus loin dans ce livre, (un représentant de) Dieu était également à chaque fois présent dans la machine. Ce qu'ils ont fait va à l'encontre des principes fondamentaux d'un État de droit démocratique. Dans un État de droit, chacun a le droit d'avoir sa propre opinion et peut agir de manière cohérente en fonction de ses convictions, mais bien dans le respect de ceux qui pensent autrement et de leurs droits (démocratiquement établis), dans le respect de la majorité des citoyens et des décisions politiques soutenues par une partie considérable de la population. La religion n'est pas au-dessus de la loi.

Il est tout à fait incompréhensible que certains membres de l'ordre judiciaire se soient prêtés à ces machinations. Pour eux, l'État de droit devrait être plus sacré que des aspects religieux mais, dans la pratique, il s'est avéré que ce n'était pas le cas. Dans une société qui se détériore de plus en plus au niveau de son discours, l'État de droit est menacé et, dans la pratique, ce terme se transforme de plus en plus en deux parties: « État » et « de droit ». Il me semble que c'est avant tout aux députés et aux juristes qu'il incombe de défendre et de faire respecter cet État de droit.

Le plus grand danger est de devenir indifférent et de laisser les choses suivre leur cours. De la familiarité naît l'indifférence.

N'hésitez pas à qualifier ce livre d'acte d'accusation. Considérez-le comme un avertissement. Car il doit l'être. Ne pas l'écrire reviendrait à une négligence coupable. Comme l'a dit de manière frappante Elie Wiesel, survivant de la Shoah et lauréat du prix Nobel de la paix : « Indifference to me, is the epitome of evil. » L'indifférence est l'incarnation du mal.

Je ne veux pas et ne peux pas rester indifférent.

Walter Van Steenbrugge

29 aout 2023

PARTIE I

OPUS DEI

Leesexemplaar

1 LES DEUX GÉANTS

Deux personnes ont fait exploser le dossier des abus sexuels dans l'Église. Deux personnes uniques en leur genre. Deux hommes courageux et persévérants qui ont fait voler en éclats les années d'omerta, et qui ont ouvert la fosse septique nau-séabonde.

Le premier était Rik Devillé, lui-même prêtre au sein de l'Église catholique. Je ne sais toujours pas pourquoi il est venu me voir, moi précisément, il y a plus de vingt-cinq ans, pour me faire part de son désarroi face à la politique de dissimulation menée à l'époque par le cardinal Danneels et son entourage.

Rik ne craignait pas d'appeler les choses par leur nom. Dans son livre *La dernière dictature* (1992), il se plaignait déjà des diverses formes d'abus de pouvoir qui s'étaient infiltrées dans L'Église catholique et auxquelles le Vatican ne s'attaquait jamais.

Rik a été mis à l'écart comme quelqu'un qui crachait dans la soupe à cause de ses écrits et de son style direct. Ainsi Mark Vandevoorde, ancien porte-parole de l'évêque Roger Vangheluwe, et à l'époque rédacteur en chef de l'hebdomadaire catholique *Kerk en Leven* – un magazine qui, nota bene, réussissait à atteindre plus d'un million de lecteurs par semaine – a écrit dans l'un de ses éditoriaux : « De nombreux livres – je pense à celui de l'abbé Devillé – qui font du bruit ne

témoignent pas à proprement parler de tant de courage, mais bien de sensibilité aux idées à la mode. En effet, avec un message en forme de slogan, simpliste et sans connaissance approfondie de la matière, ils alimentent la stupide quête de sensations recherchées par le public. L'effet *Jambers* a apparemment aussi touché la littérature religieuse. »

MARK VANDEVOORDE,
KERK EN LEVEN, 1992

Rik Devillé avait tout sauf des allures de vedettes comme *Jambers*. Il était la douceur même, tant en paroles qu'en actes, il se rangeait toujours du côté des faibles qui n'étaient pas entendus, et ne se précipitait jamais pour faire des déclarations. Il ne cherchait pas non plus la sensation, il vérifiait d'abord trois fois ses pensées avant de les mettre sur papier ou de les prononcer. En d'autres termes, il était très méticuleux.

Le 17 décembre 1992, Rik Devillé a créé avec son collègue Norbert Bethune le groupe de travail intitulé Droits de l'Homme dans l'Église. Il sentait quotidiennement que quelque chose de grave se passait dans l'Église catholique, notamment en ce qui concernait les nombreux cas d'abus sexuels. Les plaintes des paroissiens dans le besoin n'étaient pas entendues. Ni par les dirigeants de l'Église au niveau épiscopal, ni encore moins par la hiérarchie supérieure qui observait la situation depuis son piédestal dans la Cité du Vatican.

Les abus sexuels dans la sphère pastorale étaient tabous ; tous les méfaits de ce type devaient être atténués dans les coulisses des palais épiscopaux et autres. La culture institutionnelle du silence ne correspondait pas aux valeurs de Rik qui

y voyait une violation des droits de l'homme, d'où le nom qu'il a donné à son admirable groupe de travail.

Rik a été à l'écoute de nombreuses victimes et m'a demandé des conseils juridiques.

Rik amenait généralement plusieurs personnes en même temps dans notre bureau. Leurs histoires étaient largement similaires : une éducation catholique stricte, un isolement social fréquent, mais modéré, un physique attirant – ce que je pouvais constater lorsqu'elles me montraient des photos du temps de leur jeunesse – dans presque tous les cas, des personnalités fragiles. Dans leur petite enfance, elles avaient été victimes de comportements sexuels abusifs, et leurs réactions initiales à ces abus variaient. Certaines ont rapidement cherché de l'aide, d'autres – la grande majorité – ont continué de lutter seules.

Les auteurs de ces actes jouissaient d'une grande autorité et d'un grand prestige en tant que dignitaires de l'Église, et étaient donc inaccessibles, aussi aux yeux des parents et familles des victimes. Ceux-ci montraient souvent leur totale incompréhension et incrédulité. En outre, certaines victimes se demandaient si elles n'étaient pas elles-mêmes responsables de ce qui leur était arrivé.

La culpabilité et la honte sont étroitement liées.

De nombreuses victimes se sont empêtrées dans leurs propres problèmes. Elles se sont senties impuissantes et isolées. Dès le jour où l'abus a eu lieu, leurs vies ont changé : les journées sont devenues sombres et froides, la peur et l'insécurité ont pris le pas sur l'insouciance et la confiance en soi. Dans le cas d'un abus sexuel, la confiance fondamentale est érodée jusqu'à l'os. Souvent, le respect de soi disparaît également et

laisse place à l'automutilation. Se donner intimement à l'autre n'est plus envisageable, l'attachement aux autres devient problématique.

En parler avec des confidents était une tâche très difficile, en « parler » avec soi-même était en soi déjà très particulier et difficile.

Rik Devillé est devenu l'homme idéal à qui les victimes pouvaient se confier après des années de refoulement et de réflexion sur les souffrances subies. Sa grande empathie et son statut de prêtre ont donné aux victimes un sentiment de sécurité et de protection. Elles ont vu en lui la voix qui pouvait les représenter. Rik avait le don d'écouter.

« Plus qu'une pierre peut reposer sur Rik Devillé. »

De plus, il était digne de confiance et intègre à cent pour cent : après avoir travaillé avec lui pendant 30 ans, je peux l'affirmer. Plus qu'une pierre peut reposer sur Rik (« Tu es Pierre; et sur cette pierre Je bâtirai mon Église »). Un homme plus qu'exceptionnel.

En 1995, Rik a sympathisé avec l'évêque français Jacques Gaillot, qui avait osé exprimer des opinions libérales sur le contrôle des naissances, l'utilisation des préservatifs, le célibat et l'homosexualité. Gaillot, à l'époque, à cause de ses idées nouvelles, a rapidement été démis de ses fonctions dans le diocèse d'Évreux par Jean-Paul II et muté dans un petit village miteux en Afrique du Nord. Le pape avait justifié cette révocation par une boutade qu'« un évêque doit être un témoin fidèle de l'Église et de sa doctrine ».

À ce moment-là, Rik Devillé s'était présenté au cardinal Danneels avec 40 000 signatures de soutien à Gaillot. Mais Danneels est resté silencieux, tout comme l'ambassadeur du

Saint-Siège, qui a littéralement gardé les portes fermées à une délégation du groupe de travail de Rik.

J'avais un bon et chaleureux contact avec Rik, le courant était tout de suite passé entre nous. Nous nous comprenions en peu de mots. Il se mettait dans la peau des victimes et partageait leur sort. Lors des réunions, habituellement le samedi matin, il me demandait si les victimes pouvaient être aidées juridiquement.

En racontant leurs histoires, un même phénomène se répétait toujours : les victimes d'abus sexuels dans l'Institution catholique avaient, certaines plus vite que d'autres, fait appel aux dirigeants de l'Église pour signaler le mal qui leur avait été fait. Elles n'ont presque jamais reçu de réponse et, lorsqu'elles en recevaient une, elle était évasive. Rien de plus qu'un « je prie pour vous » ne sortait de la bouche de ces dirigeants.

Cependant, Rik a soigneusement recueilli les informations sur les centaines, et même les milliers de cas. Il disposait ainsi d'une énorme quantité de lettres écrites par des victimes à la haute hiérarchie, dont le cardinal Danneels, et qui contenaient les divers témoignages de personnes ayant été agressées ou violées par des membres du clergé.

Rik n'a pas été entendu, ni dans ses prières, ni dans ses écrits. Plus fort encore, le cardinal Danneels l'a exhorté à baisser le ton. Cela a rendu Rik furieux. Il cherchait du soutien pour exprimer sa colère. On ne pouvait tout de même pas fermer les yeux face à tant d'horreur et de misère ? Pensez à la particulière omerta que l'Église imposait. Il appelait cela le « double abus » : l'abus sexuel en tant que tel, puis la loi du silence, de la dissimulation. Il décrit ceci de manière très pertinente en 2019 dans son dernier livre, du moins jusqu'à pré-

« Lorsque les mots se bloquent dans la gorge, il ne reste que le silence. Cela convient bien aux auteurs de violences sexuelles. »

RIK DEVILLÉ, IN NAAM
VAN DE VADER, 2019

sent, *Au nom du Père* : Lorsque les mots se bloquent dans la gorge, il ne reste plus que le silence. Cela convient bien aux auteurs de violences sexuelles. Mais parfois, la pression est si forte qu'un cri brise le silence.

À partir de l'ensemble des cas d'abus dont nous avons eu connaissance au milieu des années 90, il nous est apparu que le refus d'aide s'était produit de manière structurée. Comme, à mon avis, la loi du nombre pouvait aussi jouer un rôle, j'ai conseillé à Rik et aux différentes victimes d'envisager une plainte pénale.

Toutefois, un avocat ne peut agir sans le mandat de son client et je devais donc obtenir le consentement total et durable des victimes pour entamer une procédure. J'ai donc attendu un mandat clair pour entamer une enquête criminelle. Ce « go » ne m'avait pas encore été accordé pendant cette période. Le doute, l'indécision et beaucoup de peur étaient très présents parmi les personnes qui se rendaient à mon bureau alors situé rue du Limbourg à Gand.

La seule chose que les victimes nous ont permis de faire à l'époque, c'était d'approcher le ministre de la Justice et de lui raconter leurs histoires. C'est ce qui s'est passé. Ce ministre était alors Marc Verwilghen, le « chevalier blanc » de l'après-Dutroux. Il avait la réputation d'être très bien disposé envers les victimes, ce qui s'est avéré être le cas. Marc Verwilghen nous a reçus, Rik Devillé et moi, dans son cabinet et s'est vu remettre un paquet de lettres restées sans réponse que Rik avait envoyées au cardinal Danneels. Elles contenaient les in-

nombrables dénonciations de personnes qui avaient été abusées par des membres du clergé.

Marc Verwilghen en a pris note, mais nous a informés qu'il ne pouvait rien faire lui-même. Du moins pas dans les cas individuels, car interférer dans les dossiers judiciaires était impossible, compte tenu de la séparation des pouvoirs, chose que nous ne lui demandions pas non plus, pour cette raison. En revanche, il nous a promis qu'il s'efforcerait de rendre les abus sexuels sur mineurs imprescriptibles. En effet, il était possible que, d'après le droit belge, les abus sexuels révélés dans les années 1990 bénéficient de la prescription des faits.

Nous voulions évidemment éviter que les agresseurs soient mis hors de cause pour cette raison. Au niveau international, un groupement s'était créé avec comme mission d'appliquer le plus largement possible la mesure d'imprescriptibilité pour ce genre de délit, et le ministre Verwilghen a également soutenu cette initiative.

À l'époque, les victimes manquaient non seulement d'une base juridique pour aller de l'avant, mais surtout de force mentale pour lancer un mouvement, à la fois juridique et politique. Rik Devillé a contemplé cette situation avec tristesse, mais il n'a pas baissé les bras. Il a continué de soutenir de toutes les manières possibles ce groupe de personnes blessées et vulnérables. Non seulement en étant toujours là pour eux et en les écoutant, mais aussi en continuant à écrire des lettres aux supérieurs hiérarchiques de l'Église. Il finissait par rassembler de plus en plus d'informations sur les dissimulations persistantes des autorités ecclésiastiques.

Rik est devenu l'épine dans le pied du clergé. Il est devenu le baril de poudre qui n'avait besoin que d'une étincelle pour

exploser. Il avait conçu la ceinture d'explosifs qui allait frapper l'Église en plein cœur.

En 2010, quinze ans après que j'aie été confronté pour la première fois par l'intermédiaire de Rik Devillé avec les abus sexuels en masse et systématiques commis par des dignitaires de l'Église, l'une des personnes les plus courageuses que j'aie jamais rencontrées a réellement mis le feu aux poudres. Mark Vangheluwe a été abusé pendant des années par son oncle, Roger Vangheluwe, l'évêque belge qui avait son théâtre d'opérations – lire : son territoire – à Bruges, en Flandre occidentale.

Mark a décrit les agressions sexuelles qu'il a dû subir de la part de son oncle dans sa biographie extrêmement lucide intitulée *Lettre au Pape* (2017). Cette lecture vous prend aux tripes :

Cher Pape,

Vous devez certainement constater que j'étais encore jeune, très jeune, que je n'avais pas encore appris les mots pour m'exprimer et que je ne savais pas ce qui m'arrivait. J'étais abasourdi et je ne pouvais plus prononcer un mot. J'étais insensible et paralysé, car je ne pouvais pas bouger, prisonnier de moi-même, mais j'entendais d'autant mieux ses gémissements, le tic-tac du réveil, sa respiration haletante, le fonctionnement des radiateurs, le claquement de ses lèvres, les cloches de l'église. Et ces mains qui

« Et ces mains qui me tripotaient partout, cette langue qui me léchait, ces doigts qui me pénétraient, je les ressens encore toujours. »

MARK VANGHELUWE,
BRIEF AAN DE PAUS, 2017

me tripotaient partout, cette langue qui me léchait, ces doigts qui me pénétraient, je les ressens encore toujours. Tout cela m'a brisé. Tout cela m'a mis en pièces, comme une buche fendue à la hache. Et quoi que je fasse, ce sentiment ne s'est pas atténué, mais au contraire. Incapable de résister, impuissant et petit.

[...]

Je savais à quoi m'attendre à chaque fois qu'il me cherchait, et il créait lui-même ces occasions comme Dieu avait créé le jour et la nuit, encore et encore. Les jours de fête comme les jours ordinaires, sans exception, il me déshonorait et me harcelait de désirs inassouvis. Il n'en avait pas honte apparemment, il y prenait plaisir. Pour moi, en revanche, cette honte et ce dégoût ne disparaîtront plus jamais. Ces abus se sont répétés pendant des années, sans interruption, à l'abri des regards, car personne n'en parlait et personne ne l'en empêchait ou ne remarquait quoi que ce soit. Chaque fois à nouveau. Sans arrêt.

C'est gravé dans ma mémoire, ça me poursuit comme mon ombre et c'est imprimé sur ma rétine. Il a marqué son empreinte sur moi pour toute la vie, sans réaliser l'extrême ampleur des conséquences qui en résulteraient. Nulle part je ne me sentais encore en sécurité, c'était comme s'il faisait le guet partout où j'étais, et comme s'il attendait tel un loup le moment d'inattention du berger pour attaquer le troupeau et entraîner la proie dans son repaire, comme s'il était le serpent dans le jardin d'Éden.

[...]

Mon corps était un territoire occupé et moi-même un étranger dans ce même corps. Je n'avais ni la force ni les connaissances nécessaires pour m'opposer, pour faire ces-

ser les choses ou pour entreprendre quoi que ce soit. Cela a commencé par un doigt en moi, puis il a pris toute ma main, tout mon bras et finalement tout mon corps. J'ai été privé de moi-même. Il a volé mon âme, je ne peux plus la retrouver.

Depuis, beaucoup de chemins sur le parcours de ma vie sont devenus impraticables, beaucoup de routes se sont barrées ou sont devenues des impasses dans lesquelles je m'é gare.

Dans ma tête, j'essaie aussi de minimiser les faits et de les faire paraître moins graves qu'ils ne le sont, parce que, sinon, c'est presque insupportable. Une vraie douleur physique est supportable, mais une telle douleur est insupportable, presque intenable, et aucun médicament n'agit contre elle. Pour moi, il est plus facile de fuir les sentiments et d'en rire que d'affronter la vérité.

Comme les personnes qui m'avaient sollicité dans les années 90, Mark ne pouvait plus faire face à ses expériences douloureuses. Ses parents – son père était le frère de l'évêque – n'étaient pas disposés à répondre de manière appropriée à l'appel à l'aide de leur fils.

Mark décrit dans son livre comment sa femme était la seule personne qui parvenait à dissiper la brume dans laquelle il vivait. Grâce à de nombreuses conversations avec elle, Mark s'est rendu compte que ce que son oncle lui avait fait subir depuis l'âge de cinq ans était plus que criminel. Jusqu'alors, Mark avait regardé aveuglément dans le brouillard. De plus, son oncle était très manipulateur et avait réussi à faire de sa victime elle-même, Marc, le bouc émissaire.

L'évêque Vangheluwe aimait semer la confusion, il lui arri-

vait de briser moralement son neveu pour le porter aux cieux immédiatement après. « Tu es le seul, l'ange », disait-il alors. L'étranglement mental de Marc l'a conduit à l'indécision, ce qui ne faisait qu'aggraver la blessure. D'où l'importance du rôle que la femme de Marc a joué en l'exhortant à cesser de se taire. Ce n'est pas pour rien que Marc l'appelle « ma reine ».

D'ailleurs, les abus de son puissant oncle ont été systématiques : pas une fois, pas deux ou trois fois, pas dix fois, pas vingt fois, pas cinquante fois, mais des centaines de fois. Dans une rare interview accordée au journal *De Standaard* en avril 2017 à l'occasion de la publication de son livre, Mark a par exemple parlé d'une petite fête en l'honneur de sa confirmation. Ce jour-là, son oncle lui avait offert un petit cadeau. « C'était une montre, je crois, ainsi je savais l'heure qu'il était. Il m'a emmené dans sa chambre et m'a utilisé pour ses propres plaisirs, après quoi il a essuyé de mon bas-ventre, avec son mouchoir fraîchement repassé, la boue qu'il avait émise. Tout ça alors qu'entretemps tout le monde en bas célébrait et chantait « Car Dieu est bon et sa grâce est éternelle ». C'était comme s'il ne s'était rien passé, car lorsqu'il est redescendu, mon oncle a raconté une blague et tout le monde présent s'est mis à rire aux éclats, comme si la vie était une farce. Je l'ai entendu de ma chambre et je suis resté là, seul, sale et dégoutant. »

Au fur et à mesure que Mark Vangheluwe devenait mentalement plus résistant et que son oncle s'enfonçait dans l'hypocrisie en prononçant un discours liturgique qu'il ne respectait pas du tout lui-même, Mark a estimé en 2010 que le moment était venu de mettre son « tonton Roger » devant un choix. Soit l'évêque démissionnait et se débarrassait de ses masques et de ses costumes, au sens figuré comme au sens propre, soit,

s'il refusait de démissionner, il serait dénoncé publiquement, que les faits soient prescrits ou non.

Pour réaliser ce plan, Marc a organisé une rencontre avec son oncle et a aussi expressément tenu à la présence de l'archevêque Léonard. Le rendez-vous a été fixé au 8 avril 2010 à l'abbaye de Steenbrugge, cette date est également le jour de la Saint-Walter dans le calendrier des fêtes catholiques. Nomen est omen, le nom est un présage.

Mark voulait que son oncle reconnaisse sa culpabilité et qu'il lui promette de démissionner. Il n'allait pas se rendre à l'abbaye pour moins que cela. Et il y est allé avec un petit enregistreur dans sa poche intérieure. C'était son arme pour abattre une fois pour toutes l'hypocrisie et la dissimulation.

Une première surprise est apparue dès notre arrivée : ce n'était pas l'archevêque Léonard qui était au rendez-vous, mais son prédécesseur Godfried Danneels. Deux conversations ont eu lieu ce jour-là : une entre Marc et Godfried Danneels, et l'autre entre Marc, son oncle Roger, ses parents et Godfried Danneels.

Au cours de la conversation en tête-à-tête avec le cardinal Danneels, Mark s'est senti rapidement poussé à la défensive. Les abus sexuels avaient beau avoir eu lieu, il s'agissait surtout de se demander mutuellement pardon, lui disait-on. Il n'était pas question d'une quelconque démission du « tonton Roger », rien ne changerait, Mark l'a rapidement compris. À plusieurs reprises, Godfried Danneels a souligné qu'il s'inquiétait de l'agitation que cela provoquerait dans l'opinion publique.

L'opinion publique avant tout, mais aussi : le clergé d'abord.

Mark Vangheluwe a facilement été mis hors de combat, mais c'était sans tenir compte de sa détermination et surtout

de son petit enregistreur. Le lendemain de la conversation à l'abbaye de Steenbrugge, Mark a pris le téléphone et a informé Godfried Danneels en termes très clairs qu'il avait enregistré toute la conversation à l'abbaye et qu'il allait la transmettre à la presse. La coupe était pleine pour lui.

Mark Vangheluwe a facilement été mis hors de combat, mais c'était sans tenir compte de sa détermination et surtout de son petit enregistreur.

Rarement une action aussi rapide n'aura été menée dans les antichambres de la secrète société catholique. En un tour de main, une conférence de presse a été organisée le 23 avril 2010, à peine quinze jours après l'entretien privé à l'abbaye. Pour l'Église, c'est extrêmement rapide. Tout devait montrer que l'administration ecclésiastique elle-même avait pris des mesures contre l'évêque Vangheluwe. La fuite en avant était leur seule option.

Si les autorités ecclésiastiques n'avaient pas divulgué d'elles-mêmes les faits et avaient attendu plus longtemps, Mark Vangheluwe aurait non seulement eu l'occasion de révéler les abus commis par son oncle pendant des années, mais aussi de dénoncer l'omerta de Godfried Danneels et, par conséquent, celle des autorités catholiques romaines, et de provoquer leur chute.

La conférence de presse a été suivie d'une lettre pastorale datée du 19 mai 2010, dans laquelle a été assumée avec insistance, mais uniquement en mots, la responsabilité d'avoir négligé pendant des années les appels à l'aide d'innombrables victimes. Cette position a également été confirmée dans l'espace public. L'évêque de Tournai, Monseigneur Harpigny, a ouvertement dénoncé les souffrances infligées. « À mon avis,